



Assemblée générale

Distr. générale
22 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Cinquième Commission

Point 133 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Note du Secrétaire général

1. Selon la procédure de répartition présentée à l'annexe II au rapport du 22 mars 1996 du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/50/897), procédure approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/221 B du 7 juin 1996, et compte tenu de la recommandation qui figure au paragraphe 27 du rapport du 3 avril 2001 du Comité consultatif sur le même sujet (A/55/882), l'Assemblée générale a examiné les crédits additionnels à ouvrir pour les cinq opérations de maintien de la paix dont elle a examiné les budgets de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 à sa cinquante-sixième session ordinaire, ainsi que la part revenant à chacune d'elles dans les ressources à prévoir au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix à la suite de l'adoption des recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, comme il est indiqué dans l'annexe à la présente note.

2. La Commission est priée de prendre note des montants en question.



Opérations de maintien de la paix : crédits additionnels pour 2001-2002 (compte d'appui aux opérations de maintien de la paix compris)

(En dollars des États-Unis)

	<i>Crédits additionnels recommandés par le Comité consultatif (non compris compte d'appui et Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi)</i>				<i>Répartition proportionnelle des ressources destinées au compte d'appui</i>		<i>Total des crédits additionnels</i>	
	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>	
FINUL	37 065 940	35 223 400	3,99	642 540	594 091	37 708 480	35 817 491	
MINUSIL	417 000 000 ^a	413 065 800 ^a	44,90	7 230 584	6 685 385	424 230 584	419 751 185	
MINUEE	108 400 000	105 556 450	11,67	1 879 308	1 737 605	110 279 308	107 294 055	
ATNUTO	173 000 000 ^b	169 393 800 ^b	18,63	3 000 128	2 773 914	176 000 128	172 167 714	
MONUC	193 242 400 ^c	190 721 200 ^c	20,81	3 351 190	3 098 505	196 593 590	193 819 705	
Total	928 708 340	913 960 650	100,00	16 103 750	14 889 500	944 812 090	928 850 150	

^a Dont un montant brut de 376 millions de dollars (montant net : 372 394 200 dollars) peut être actuellement mis en recouvrement

^b Dont un montant brut de 120 millions de dollars (montant net : 116 682 100 dollars) peut être actuellement mis en recouvrement.

^c Couvre les besoins supplémentaires pour la période du 1er janvier au 31 mars 2002 tels qu'on peut les envisager actuellement